Quota de 40 % sur les listes de candidats en Bosnie-Herzégovine — les listes sont conformes, mais les femmes ne remportent qu'environ un siège sur cinq (cas d'alerte)

Gender Equality · Bonne pratique · Bosnie-Herzégovine

Score de qualité : 37/100

Niveau de preuve : Prudentes / limitées

Résumé

Depuis 2013, la loi électorale bosnienne exige que 40 % de chaque liste soient du sexe sous-représenté, avec des règles de placement. Les partis s'y conforment, mais les femmes n'ont eu que 8 sièges sur 42 (19 %) à la Chambre des représentants en 2022, contre 21,4 % en 2014-2018.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	1/3
Impact on gender equality	0/1
Effectiveness	0/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	1/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	0/1
Gender-mainstreaming embedding	0/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

C-NAPSE web research — consulté le 2026-11-20

Central Election Commission of Bosnia and Herzegovina (Election Law, Art. 4.19) — consulté le 2026-11-20

Forum of Federations — Quotas, party lists and women's representation in BiH — consulté le 2026-11-20

International IDEA Gender Quotas Database — Bosnia and Herzegovina — consulté le 2026-11-20

OSCE/ODIHR final report, 2022 general elections — consulté le 2026-11-20

LSE EUROPP — what we learned from BiH's 2022 election — consulté le 2026-11-20

Citer — Evidoria. *Quota de 40 % sur les listes de candidats en Bosnie-Herzégovine — les listes sont conformes, mais les femmes ne remportent qu'environ un siège sur cinq (cas d'alerte)*. ID persistant : 163b1c64-0733-4090-8b97-d3439987151b.